

DOSSIER DE PRESSE

ACCORD POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE PLASTURGIE EN AUVERGNE



SIGNATURE DE LA CHARTE PLASTURGIE

Mardi 5 mai 2015

Au sein de l'entreprise CEP à THIERS

La Charte plasturgie en Auvergne : un levier de développement pour une filière en mouvement

La Plasturgie en Auvergne : un secteur diversifié et en évolution

La plasturgie auvergnate représente 4% de la plasturgie française avec des entreprises leader sur le plan national et international. Elle compte 150 entreprises relevant de la convention collective plasturgie, employant environ 5500 salariés.

Trois pôles plasturgie sont identifiés en Auvergne :

- le pôle Extrusion Souple en Haute-Loire, dans l'arrondissement d'Yssingeaux, deuxième concentration nationale d'entreprises positionnées sur les films souples : sac, sachet, housse, film... Ce pôle compte plus de 50 entreprises pour environ 3000 emplois ;
- le pôle technique de Thiers, tourné vers l'injection de pièces techniques. 36 entreprises transforment le plastique, avec 800 salariés ;
- le pôle Santé Beauté de Vichy et Aurillac. La présence du Groupe l'Oréal, avec les Laboratoires Industriels de Vichy, a favorisé l'implantation et la croissance de nombreuses entreprises et ainsi la reconnaissance de ce pôle.

La Plasturgie Auvergnate, par sa grande diversité et son dynamisme, représente un secteur d'avenir et innovant. Elle doit être accompagnée pour faire face à de nouveaux enjeux, notamment dans la prise en compte des évolutions technologiques, telles que le développement de nouvelles matières premières ou de nouveaux process industriels. Par ailleurs, les questions de qualification des ressources humaines, de formation initiale et continue, mais surtout l'attractivité de ses métiers, doivent être au cœur de l'appui apporté aux industriels de la filière.

Les partenaires se mobilisent

La Charte régionale plasturgie scelle l'engagement des différents acteurs de la filière plasturgie en Auvergne, Etat, Conseil Régional, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, Organismes Collecteurs Paritaires Agréés (formation professionnelle), organisations professionnelles et syndicats pour le soutien de cette dernière dans le cadre d'une approche globale.

Cet accord prévoit un appui partagé et renforcé des différents acteurs de la filière. Les cosignataires s'engagent notamment à apporter des solutions aux demandes des professionnels en termes de compétitivité, d'innovation et de formation professionnelle des salariés.

Qui sont les signataires de la Charte plasturgie ?

Les signataires de cette Charte sont les suivants:

- L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Auvergne
- Le Conseil Régional d'Auvergne, représenté par son Président
- Le Rectorat, représenté par le Recteur d'Académie de Clermont-Ferrand
- Allizé Plasturgie Auvergne, représentée par son Président
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale d'Auvergne, représentée par son Président
- La Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, représentée par la Déléguée Régionale
- La Jeune Chambre Economique de la Plasturgie, représentée par son Président
- La Maison Innovergne, représentée par son Directeur
- L'OPCA DEFI, Délégation Sud-Est, représenté par sa Déléguée Territoriale
- L'OPCA AGEFOS PME Auvergne
- OPCALIA Auvergne et OPCALIA-TMC, représenté par sa Directrice Régionale
- La CFDT, représentée par son Secrétaire Général
- La CFTC, représentée par son Président
- La CFE-CGC Auvergne, représentée par le Président de l'Union Locale de Thiers

Quels enjeux pour la Plasturgie ?

Les engagements des signataires

Etre mieux informés pour mieux se positionner

L'information est un enjeu majeur de développement économique.

Que ce soit en matière de réglementation, d'évolution technique ou encore de mutation économique, celle-ci représente une ressource centrale pour les entreprises et leur positionnement stratégique.

Afin de les épauler durablement, les signataires informeront donc régulièrement les industriels de la filière. Par exemple, les équipes de la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et de la CRCI (Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie), grâce à leur expertise en matière d'évolution règlementaire, d'aide financière et de politique industrielle, renseigneront les entreprises sur ces thématiques et leur apporteront des conseils individualisés. Les organismes tels que la maison Innovergne ou encore la Jeune Chambre Economique de la Plasturgie (JECP) organiseront des journées thématiques d'information. Parallèlement, des actions d'anticipation et d'aide au positionnement juridique, économique ou encore salarial, seront également apportées par les OPCA, les syndicats ou les organisations professionnelles spécialisées, telles qu'Alizé Plasturgie.

Un accompagnement et un soutien à l'innovation technologique et à l'investissement

Les signataires apporteront leur appui en matière d'investissement et d'innovation. Dans ce contexte, le soutien aux efforts de recherche et développement est en jeu central. Parmi les actions envisagées, le Rectorat apportera sa contribution par le biais de projets de l'enseignement secondaire et supérieur; les autres signataires travailleront sur la mise en relation avec des partenaires financiers ou technologiques pertinents, l'apport de compétences telles que les laboratoires de recherche ou les acteurs publics et para public, experts dans le développement de l'innovation et de projets collaboratifs (Clusters, pôles de compétitivité, Cellule d'Interface Technologique de la maison Innovergne...). Les entreprises pourront également bénéficier de conseils de la part des signataires tels que la DIRECCTE et la CCI notamment dans les domaines de la compétitivité, de l'innovation ou encore du développement international.

La formation et le dialogue social au cœur du développement de la filière

Leviers indispensables de développement économique et social au sein d'une filière, la formation professionnelle et le dialogue social sont également au cœur de cette charte.

- ***Développer la formation professionnelle de la filière : optimiser les compétences, favoriser l'attractivité de la filière et les recrutements***

L'objectif de cette charte est également de mutualiser les savoir-faire dans les domaines de la formation afin de développer une offre de compétences, tout en dynamisant l'attractivité des métiers de la plasturgie. Ainsi, le Conseil régional appuiera la découverte de ces métiers, favorisera les actions de formations initiales spécialisées, et participera à l'amélioration des qualifications. Le Rectorat interviendra également pour consolider ses propres solutions d'apprentissage dans ces domaines, et des projets de formations seront mis en place par les organisations professionnelles, répondant à une demande croissante des industriels sur la question. Favoriser les parcours qualifiants et les recrutements est un objectif essentiel de la Charte ; un réel travail de mise en réseau sera mené, entre différents acteurs tels que la DIRECCTE, à travers son Action de Développement de l'Emploi et des Compétences notamment.

- ***Favoriser le dialogue social***

De la même manière, les partenaires cosignataires de la Charte Plasturgie s'engagent à favoriser le dialogue social au sein de la filière. Ainsi, leurs compétences en animation seront mobilisées, afin de maintenir un climat social harmonieux au sein des entreprises, et de favoriser les réflexions collectives sur les thématiques d'organisation, de conditions d'emploi ou encore de compétitivité

Pour plus de renseignements sur la Charte plasturgie :

Contact : DIRECCTE AUVERGNE

Pôle « 3 E » Entreprises, Emploi, Economie à la **Direccte Auvergne**